



LE DIALOGUE STRUCTURÉ TERRITORIAL

2021

S'appuyer sur les stratégies diverses et variées mises en oeuvre dans les territoires pour co-construire avec les jeunes des politiques publiques dédiées à la jeunesse

L'INTÉRÊT DE LA DÉMARCHE

Sommaire



L'intérêt de la démarche	2
La démarche en pratique	3
Formaliser le copilotage du processus	4
Des attendus définis	8
Un sujet précis	10
Un calendrier cyclique	12
Des modalités pertinentes	14
Des idées pour aller plus loin	17
Comprendre l'origine du Dialogue structuré	18
On déroule les acronymes	19

Le Dialogue Structuré, c'est avant tout une manière de travailler ensemble sur des sujets concrets qui peuvent avoir un impact sur la vie quotidienne des jeunes. La démarche a pour intérêt principal d'être bénéfique à chacun des acteurs du processus :



POUR LES JEUNES

- Favoriser la participation citoyenne des jeunes sur des sujets qui les concernent
- Développer des compétences sociales, le sens de la responsabilité, de la confiance en soi, le sens de l'initiative, un esprit critique, ainsi que des aptitudes à la communication et à la négociation, un sens du compromis, du respect envers les opinions des autres.
- Comprendre et participer à l'élaboration d'un processus de décision plus transparent, ouvert et inclusif entamant ainsi ce long chemin vers une démocratie réellement construite par tous et toutes.



POUR LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE

- Accompagner les jeunes dans une démarche citoyenne.
- Favoriser l'action et la reconnaissance de la parole des jeunes par les pouvoirs publics.
- Faire reconnaître l'éducation populaire comme une actrice de la vitalité des territoires et d'une citoyenneté en pratique.



POUR LES POUVOIRS PUBLICS

- Faciliter l'élaboration des politiques territoriales à destination des jeunes, efficaces et fondées sur des données probantes
- Faire de la politique autrement en s'ouvrant à des propositions innovantes et inspirées de situation vécues/ressenties
- Structurer les relations des pouvoirs publics avec la société civile organisée et renouer les liens avec les jeunes



Ce kit d'action a pour ambition de partager les bonnes pratiques et les pistes de développement pour se lancer et pour permettre aux expérimentations en cours de se poursuivre et de changer d'échelle.

LA DÉMARCHE EN PRATIQUE

UN PROCESSUS INTRODUIT EN 2017 DANS LE DROIT FRANÇAIS

Comme le stipule la loi, le dialogue structuré territorial est un processus, à savoir une série d'opérations réalisées par les acteurs concernés par la jeunesse en vue de parvenir à la formalisation ou à l'optimisation d'une politique publique qui répond aux attentes formulées par les jeunes bénéficiaires.

Ce processus vise à améliorer l'efficacité des politiques territoriales dédiées aux jeunes en favorisant le dialogue avec la société civile et les jeunes citoyens bénéficiaires de ces politiques.

La méthode de dialogue structuré permet de travailler sur le processus de participation plutôt que sur des espaces de représentation et contribue à rendre les processus de décision plus transparents, ouverts et inclusifs. Il s'agit de mieux organiser des espaces existants de débats et de participation plutôt que d'en créer de nouveaux.

UN PROCESSUS DE CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

→ Pour mener à bien ce processus il faut s'assurer qu'un certain nombre « **d'ingrédients** » soit bien présents dès le départ d'un cycle de travail avec les jeunes :

› INGRÉDIENT 1

Formaliser le copilotage du processus et le rôle de chaque partie prenante

› INGRÉDIENT 2

S'engager collectivement en début de cycle à concrétiser l'aboutissement du cycle par un **attendu politique**.

› INGRÉDIENT 3

Définir le sujet précis pour atteindre la finalité du cycle.

› INGRÉDIENT 4

Déterminer la durée d'un cycle et établir un calendrier cyclique.

› INGRÉDIENT 5

Construire des modalités pertinentes (enquête, groupe de travail, formations, étude..) pour atteindre la finalité du cycle.

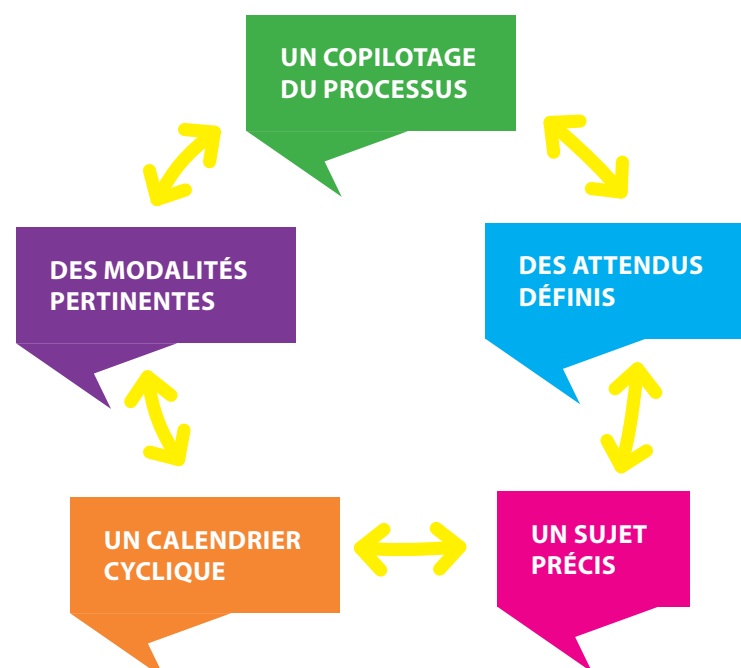
?

◇◇◇◇◇◇

Ce que dit la loi

III.-Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat.

Article 54 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté



FORMALISER LE COPILOTAGE DU PROCESSUS



a loi précise que le dialogue structuré territorial doit se faire entre :

- les pouvoirs publics, qui déterminent et conduisent des politiques publiques à destination de la jeunesse ;
- les représentants de la société civile, notamment le monde associatif qui a pour vocation d'inspirer les politiques publiques afin qu'elles répondent aux besoins réels des jeunes sur leur territoire dans le périmètre de leur vie quotidienne ;
- les jeunes, qui sont les bénéficiaires directs de ces politiques.



Ce que dit la loi

L'article 54 de la loi « Égalité et Citoyenneté » confie au Conseil régional le chef de filât en matière de politique de jeunesse vis-à-vis des différents niveaux de collectivités territoriales. Comme l'indique l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales, ce rôle de « chef de file » consiste à organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la politique de jeunesse. Le chef de filât ne dispose d'aucun pouvoir de contrainte à l'égard des autres collectivités, il s'agit d'un pouvoir de coordination et de rationalisation de l'action des collectivités.

Le territoire régional devient de facto l'échelon stratégique du développement d'une politique de jeunesse ambitieuse et, par la-même, un échelon pertinent pour organiser les débats.



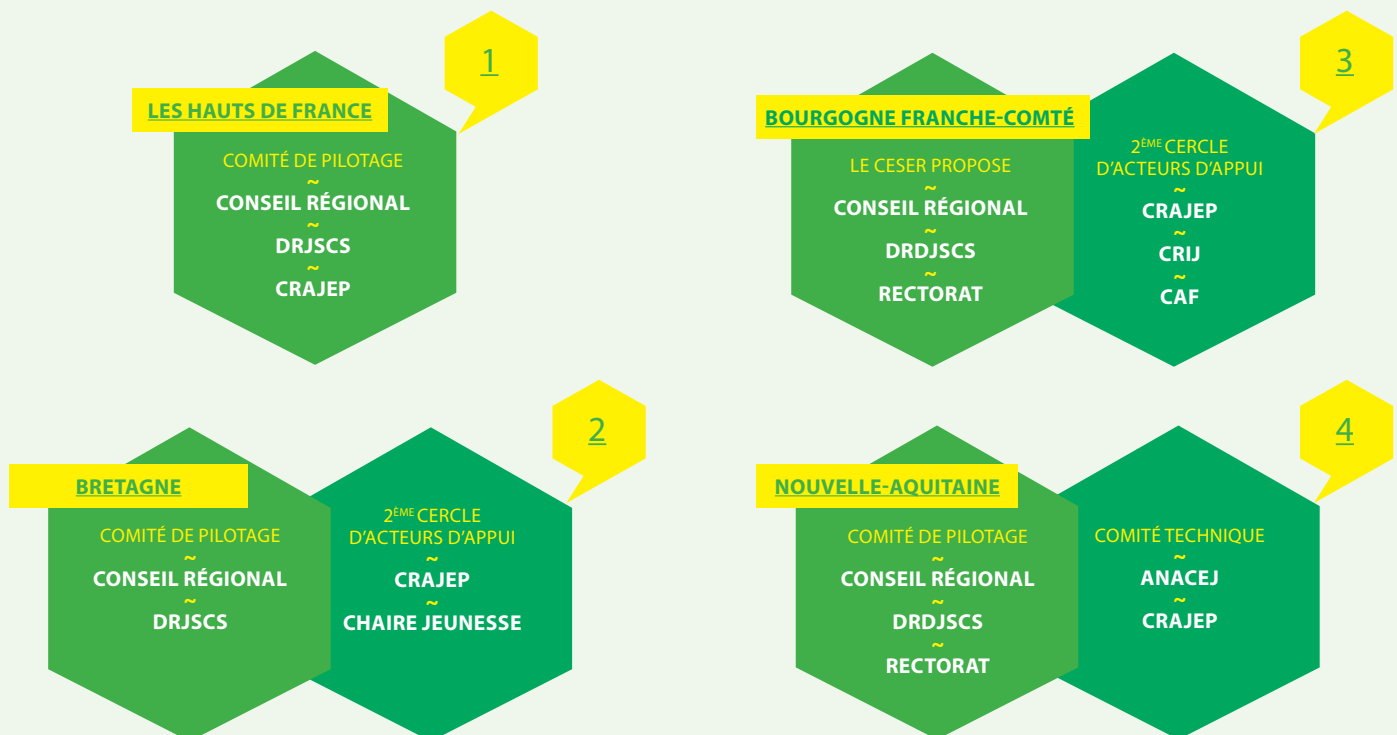
LES ACTEURS INCONTOURNABLES

Le Conseil régional, les services déconcentrés de l'Etat (préfec-tures, Drajcs* anciennement appelées D-R-D-JSCS*) et bien sûr les Coordinations d'organisations de jeunesse (Crajeps*...) sont les trois acteurs identifiés pour le copilotage du processus. Chacun d'entre eux s'engage à impulser une dynamique dans le processus et à formaliser un plan d'actions garantissant la formalisation ou l'optimisation d'une politique publique.



QUATRE EXEMPLES DE COPILOTAGE

(observés entre 2017-2020)





A chaque question, des pistes de solutions :

Un copilotage trop lourd ou trop resserré ?

Il est possible de réfléchir en termes de « cercles d'implication » : il peut y avoir un copilotage resserré normalement constitué de la DRAJES, du Conseil Régional et du CRAJEP ainsi qu'un comité d'animation plus large, évolutif en fonction du territoire, de la thématique, ... attention néanmoins à la comitologie.

Un dialogue difficile entre acteurs du processus ?

Trouver des acteurs intermédiaires et facilitateurs : par exemple, l'Anacej a l'habitude de travailler et de mettre en relation les collectivités territoriales et les acteurs associatifs.

Chaque région est libre d'associer en plus les personnes qu'elle estimerait pertinentes aux travaux : CESER, chercheurs, départements, autres réseaux associatifs, ...

Comment impliquer les jeunes dans le pilotage ?

Les organisations de jeunesse et de jeunes savent mobiliser, former et accompagner les jeunes parties prenantes du processus. Il est possible qu'elles mettent en place un système de déléguées et délégués jeunes qui siègent au comité de pilotage. Associer des jeunes des CRJ* ou des conseils de jeunes est également une bonne façon de faire du lien entre ces espaces. Le CRJ peut également avoir une mission particulière dans le processus établi.

Comment pérenniser le copilotage ?

Mettre en place une convention de partenariat avant le démarrage d'un cycle, qui sera reconduite, permet de clarifier le rôle de chaque partie prenante.

Peut-on lancer un dialogue structuré à un autre niveau que régional ?

La loi est en principe applicable de plein droit sur l'ensemble du territoire. Le champ d'application de la loi relative à la mise en œuvre du dialogue structuré ne se limite pas à l'échelon régional. La démarche peut être ainsi lancée à un niveau infrarégional, à l'initiative du département, d'une intercommunalité, d'une commune, ou d'une coordination associative.

EXEMPLE D'EXPÉRIMENTATION INFRA-RÉGIONALE

Le Crajep Centre Val de Loire soutenu par le Conseil Régional a lancé une expérimentation de dialogue structuré dans 3 localités.



Un projet collectif pour donner la parole aux jeunes :

A l'automne 2019, le Crajep décide d'organiser un projet collectif de dialogue entre jeunes et candidates/candidats aux élections municipales de 2020. L'objectif est de donner la parole aux jeunes sur la construction de propositions politiques et l'identification de problématiques électorales qui leur sont propres.



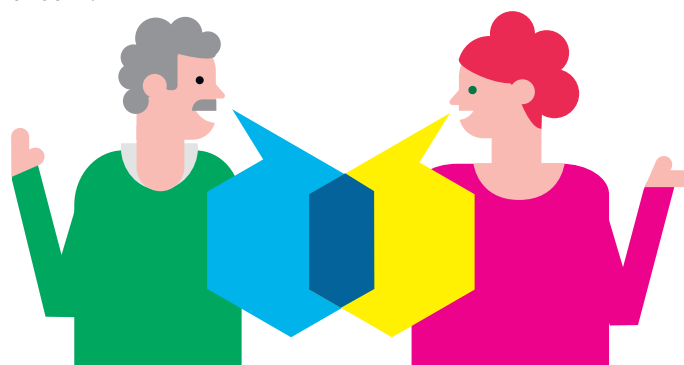
3 expérimentations sur 3 territoires :

4 associations de jeunesse et d'éducation populaire, membres du Crajep, ont modélisé avec le soutien du Conseil régional une démarche pour mener 3 expérimentations sur 3 territoires différents : urbain / rural / rurbain.



Des rencontres sur le thème de la démocratie :

Au total, 11 rencontres ont eu lieu avec les 3 groupes de jeunes pour comprendre la démarche, comprendre les compétences d'une commune, exprimer leurs rêves et leurs colères, travailler sur les thèmes de dialogue avec les candidates et candidats, découvrir les programmes électoraux et préparer les rencontres ! Des rencontres ont mobilisé les candidates et candidats de 13 listes et les jeunes avec des techniques innovantes pour favoriser le dialogue : débat à partir d'une représentation théâtrale sur le thème de la démocratie, interview sous format konbini, speed dating, interview radiophonique !



L'attendu de ces rencontres :

obtenir des candidates et candidats qu'ils mettent effectivement en place des dialogues structurés une fois élus : affaire à suivre !

DES ATTENDUS DÉFINIS

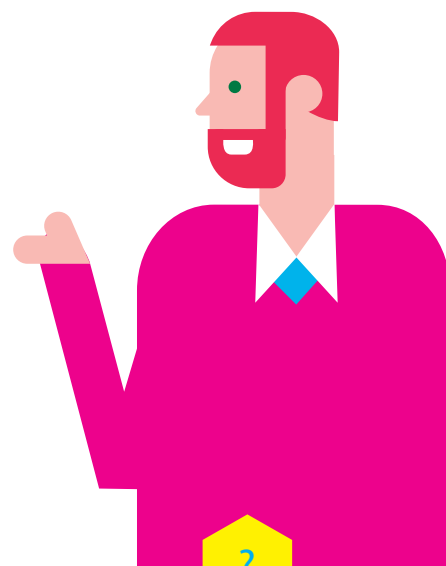
L'

attendu est le résultat politique du dialogue structuré mis en œuvre sur un territoire donné.

En effet, la loi précise que le dialogue doit porter sur l'établissement d'orientations stratégiques tout en veillant à leur articulation et leur coordination avec les politiques menées par les différents pouvoirs publics.

Si l'on ne peut pas préjuger à l'avance de ce que les jeunes vont faire émerger comme propositions, il est en revanche possible de se mettre d'accord dès le départ sur le format de l'attendu politique.

Cette forme d'attendu politique peut varier selon le décideur et selon la thématique.



QUATRE EXEMPLES D'ATTENDUS :



BRETAGNE

Résolution adoptée par la CTAP. Plan breton de mobilisation pour les jeunes en Bretagne acté par la délibération du Conseil Régional.



NOUVELLE-AQUITAINE

- Réalisation d'un livre blanc
- Délibération cadre du Conseil Régional



LES HAUTS DE FRANCE

- Influence sur la convention-cadre de la stratégie Jeunesse du Conseil Régional
- Elaboration d'un livret de propositions de jeunes dans les Hauts de France
- Plan territorial pour la jeunesse, l'éducation populaire et la vie associative Hauts-de-France « Ambitions plurielles » de la DRJSCS.



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (EN PROJET)

- Délibération cadre du Conseil régional
- Résolutions adoptées par la CTAP
- Compendium de pratiques

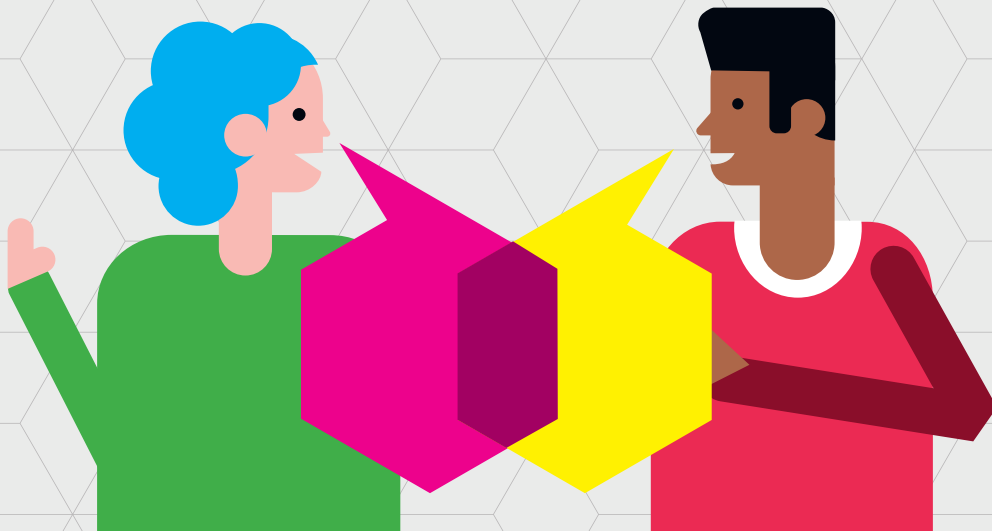


○○○○○○

Des Attendus politiques qui changent véritablement le quotidien des jeunes :

Au niveau européen, le cycle de dialogue des Jeunes avec l'Union européenne sur « l'Emploi des jeunes » en 2011 a contribué à la mise en place d'une Garantie européenne pour la Jeunesse.

Résolution du Conseil de l'UE du 17/06/2011 sur la promotion de l'Emploi des jeunes publics.



A chaque question, des pistes de solutions :

Un cycle de dialogue qui ne débouche pas sur une véritable décision politique ? / Un résultat final qui n'est pas réalisable pour l'échelon choisi ?

L'important est d'être clair sur l'attendu dès le début du processus. L'attendu doit être déterminé et validé par le comité de pilotage en amont, il représente l'engagement politique possible des parties prenantes. Il doit donc se situer dans les compétences de l'échelon choisi mais également être à l'agenda politique.

L'attendu peut être mis en œuvre par les pouvoirs publics certes, mais aussi par l'ensemble des acteurs du processus (qui peut agir sur quoi ?) :
Ex : dans les Hauts de France, le dernier processus de dialogue structuré a également donné lieu à des engagements de la part des jeunes et des organisations présentes.

Comment s'assurer que le contenu de la décision sera viable ?

Choisir de faire du dialogue structuré, c'est aussi faire comprendre le cheminement d'une décision politique. Choisir un sujet précis peut permettre de véritablement associer en donnant aux parties prenantes les clefs de compréhension du sujet pour une décision plus avisée.
Ex : En Centre Val de Loire, les jeunes ont eu des formations sur les différentes compétences des villes.

UN SUJET PRÉCIS



es thématiques sont libres mais doivent être pertinentes pour les différents niveaux de collectivités, doivent parler aux jeunes et être à l'agenda politique.

Les premières expériences régionales de dialogue structuré montrent que le processus peut être lancé sur plusieurs thématiques qui correspondent à des besoins et à des préoccupations de la jeunesse.

QUATRE EXEMPLES DE SUJETS :



BRETAGNE

12 thématiques regroupées en 4 axes :

- La mobilité
- L'insertion professionnelle
- La formation
- La santé
- Le logement
- L'information
- L'engagement
- La mobilité internationale
- La transition écologique
- L'égalité femme/homme
- L'accès aux droits et aux services
- Les droits culturels



LES HAUTS DE FRANCE

3 axes thématiques :

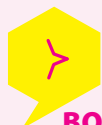
- Place des jeunes dans la société ici et ailleurs
- Accès aux droits et aux opportunités pour la jeunesse
- Contribuer aux transitions de notre société ici et ailleurs



NOUVELLE-AQUITAINE

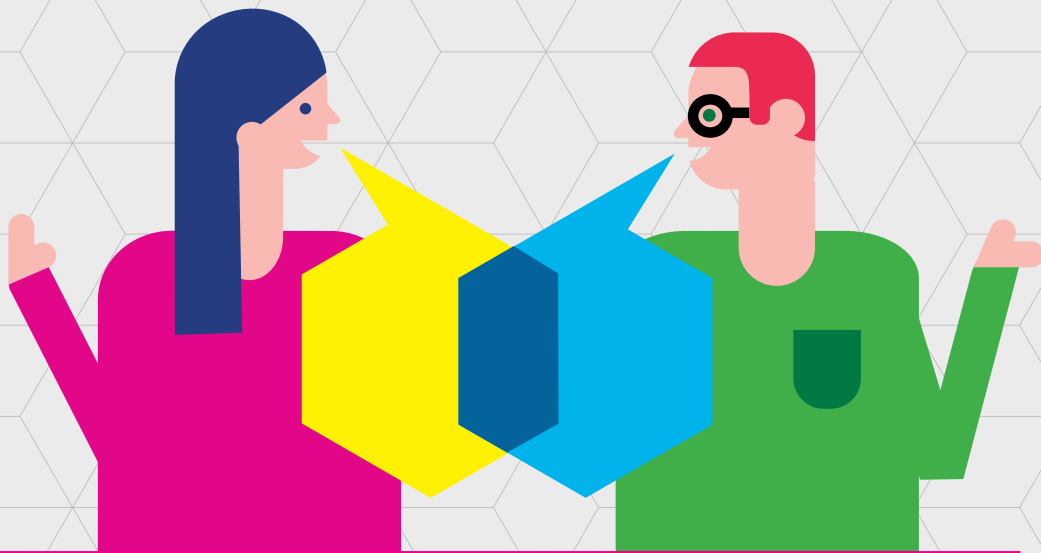
6 thématiques :

- Information
- Orientation
- Engagement
- Mobilités
- Logement
- Epanouissement/bien-être



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

1 sujet par cycle est proposé



A chaque question, des pistes de solutions :

Comment choisir son sujet ?

Le choix unilatéral du sujet par le copilotage peut compromettre en partie le processus participatif.

Il existe différentes méthodes participatives pour choisir un sujet pertinent collectivement : soumettre aux votes plusieurs sujets en lien avec les priorités politiques, organiser une consultation en amont pour déterminer les priorités identifiées par les jeunes quitte à ce que le comité de pilotage ait le dernier mot en fonction des ambitions données au dialogue.

Par exemple : La méthode d'éducation populaire « des rêves et des colères » est régulièrement utilisée pour faire émerger des sujets qui intéressent directement les jeunes.

Il est également pertinent de partir des diagnostics territoriaux existants prenant en compte la parole des jeunes.

Trop de sujets et une difficulté à suivre tous les travaux ?

La multiplication des sujets implique la dilution de l'impact du dialogue et rend quasiment impossible la redevabilité envers les jeunes impliqués dans le processus. Au cours d'un même cycle, la focalisation du dialogue sur un ou deux sujets précis est gage de réussite : cela permet notamment d'approfondir le ou les sujets avec les jeunes, de prendre le temps de la compréhension des enjeux avec eux et d'associer à la démarche des acteurs compétents en la matière.

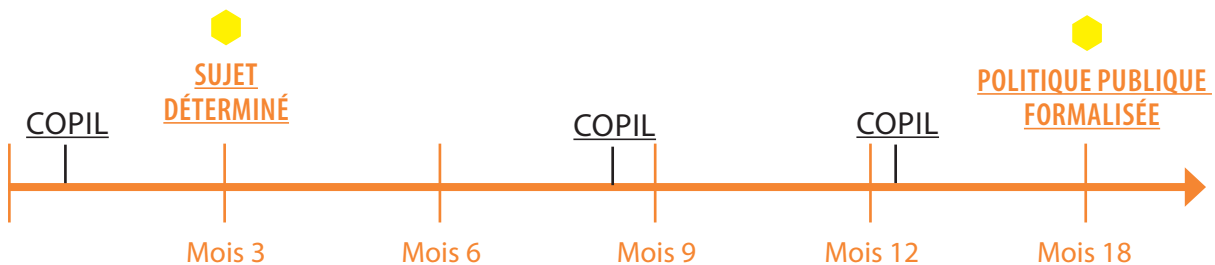
UN CALENDRIER CYCLIQUE

La participation des jeunes est un facteur de réussite dans l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. Il s'avère nécessaire d'entretenir dans la durée le dialogue avec les jeunes et de l'animer régulièrement.

La loi définit un processus de dialogue sur une année, mais les membres du comité de pilotage peuvent s'engager sur une durée plus longue. L'important est d'inscrire la démarche dans un cycle de travail d'une durée minimale d'un an et de ne pas la limiter à un événement ponctuel.

Le calendrier doit être cyclique. C'est-à-dire se répéter d'année en année pour pouvoir permettre une amélioration continue du processus afin de l'intégrer progressivement dans les pratiques de travail des acteurs concernés et de s'assurer de l'efficacité de la politique publique co-construite dans le cadre de cette démarche.

C'est la raison pour laquelle le comité de pilotage instaure dès le départ un cadre de réflexion commune et continue sur les priorités, la mise en œuvre et le suivi de la coopération dans le domaine de la jeunesse.



QUATRE EXEMPLES DE CALENDRIER :



BRETAGNE

18 mois en Bretagne



LES HAUTS DE FRANCE

24 mois en Haut de France



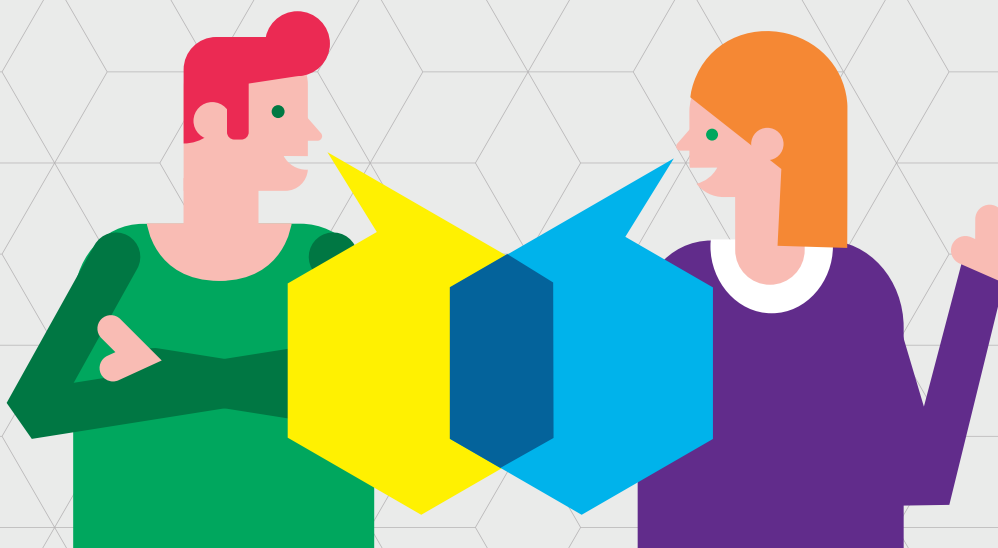
NOUVELLE-AQUITAINE

12 mois en Nouvelle-Aquitaine



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

24 mois : 12 mois pour la préparation et 12 mois pour la mise en œuvre sont proposés en Bourgogne Franche-Comté



A chaque question, des pistes de solutions :

Les cycles courts s'enchaînent sans suivi des décisions prises ?

Un calendrier trop court pose problème en termes de suivi et d'impact de la démarche. Il est possible de rallonger les cycles et prévoir dès le départ une phase de suivi des travaux. *Ex : 18 mois est un cycle relativement optimal pour adjoindre un temps d'appropriation et pour permettre un impact politique - 24 mois permet de véritablement adjoindre un temps de mise en œuvre et de suivi*

Les jeunes ne s'engagent pas sur toute la durée du cycle, comment faire ?

Un calendrier trop long dilue l'expérience dans le temps et n'assure pas une participation effective de jeunes tout au long du cycle. Cependant, un calendrier trop court peut entraver le travail de co-construction et ne le limiter qu'à un événement ponctuel.

Il est important d'avoir des garants du suivi comme des jeunes délégués. Ou des « jeunes ambassadeurs ». Ils pourront rappeler au comité de pilotage qu'il faut aussi accepter que les jeunes ne vivent pas dans les mêmes temporalités que les élus ou les services administratifs.

Si le cycle de travail complet est par exemple de 18 ou 24 mois, le temps fort d'implication des jeunes peut être de 12 mois sur une année scolaire.

DES MODALITÉS PERTINENTES

Une politique publique en faveur de la jeunesse doit répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes. Par conséquent, les questions politiques doivent être transparentes et communiquées à l'ensemble de ces jeunes citoyens.

Afin de susciter l'intérêt des jeunes et faciliter leur engagement politique, il est nécessaire que :

- les jeunes comprennent les questions qui sont en jeu ;
- les décideurs de l'action publique donnent aux jeunes l'occasion de participer au processus de prise de décision ;
- le dialogue ait un impact dans la vie quotidienne des jeunes.

Cela implique la mise en place d'une suite continue d'actions, d'où le terme de « processus » employé par la loi. Le dialogue structuré ne peut pas se limiter à un seul moment de dialogue entre les pouvoirs publics et les jeunes.

Plusieurs modalités de dialogue ont été utilisées sur différentes expérimentations : Rencontres régionales, groupes de travail sur des bassins de vie, consultation en ligne, utilisation d'un conseil régional de jeunes, micros-trottoirs, diagnostics/avis des CESER, ... Cette diversité des actions a également pour intention d'aller vers des publics jeunes différents et les rendre acteurs des politiques de jeunesse.

QUATRE EXEMPLES DE MODALITÉS :



DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

- 🗨️ **Identification de plusieurs espaces** de concertation déjà existants et locaux
- 🏆 **Formation de référentes/référents et animatrices/animateurs** de ces espaces à la démarche de dialogue structuré
- 🗨️ **Recueil de la parole des jeunes** dans les espaces locaux sur la base de différentes méthodes d'animation
- 👥 **Evènements régionaux** pour consolider les contributions avec les jeunes des espaces locaux
- 📄 **Rédaction d'un livret** des propositions
- 📄 **Phase de mise en œuvre** des propositions avec le Conseil régional



◇◇◇◇◇◇

Ce que dit la loi

Selon l'article L.1111-9 du code général des collectivités territoriales, la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements. Ainsi, cette instance de coordination à l'échelon régional présidée par le président du Conseil régional peut rendre un avis sur le sujet qui fera l'objet d'un dialogue structuré territorial. Le préfet de région peut y participer à sa demande.



EN BRETAGNE



Lancement de la démarche lors d'une CTAP.



Réalisation d'une phase de diagnostic par un cabinet spécialisé (JEUDEVI) avec des données actualisées sur la situation des jeunes en Bretagne (« portrait des jeunes bretonnes ») et des données déclinées sur chacun des 59 EPCI* de la région.



Organisation de 3 « Conférence bretonne de la jeunesse » : la première pour présenter la démarche dans les départements, la deuxième pour restituer des résultats d'enquête et définir des orientations, la troisième pour formaliser le Plan de mobilisation pour les jeunes



Lancement d'une enquête pour recueillir la parole des jeunes avec le Crajep



Organisation de rencontres Jeunes / Elus / Acteurs Jeunesse pour travailler à des propositions concrètes



Organisation d'Assises de la jeunesse pour informer / partager le travail et la démarche en cours



Délibération du Conseil régional qui valide la feuille de route et les ambitions sur lesquelles la Région propose de s'engager prioritairement et présentation de la feuille de route par les collectivités lors d'une CTAP.



EN NOUVELLE-AQUITAINE



Installation d'une instance pour le suivi des travaux : « La Conférence territoriale de Jeunesse » (CTJ)*, composée de 120 membres répartis à parité en 3 collèges.



Rédaction d'un livret du participant avec notamment la mise en valeur de l'engagement dans la démarche des 3 co-présidents de la CTJ (Préfet de région, Président de région et Recteur de la région académique).



Organisation de temps de concertation avec des jeunes pour déterminer les thématiques puis pour faire des propositions



Recensement des propositions



Organisation d'un temps fort de restitution des propositions avec l'ensemble des participant.es de la démarche



EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Diagnostic en amont de la démarche par le CESER : identification des espaces de participation existants.



Organisation de deux conférences régionales de la Jeunesse l'une valide le lancement et les modalités de la démarche, l'autre qui informe des résultats de la démarche.



Formation des animatrices et animateurs référents dans les espaces de vie à la démarche de DST



Recueil de la parole des jeunes dans les espaces de vie



Organisation d'une rencontre régionale Jeunes / Elus



Utilisation d'outils numériques en complément des rencontres physiques



A chaque question, des pistes de solutions :

Créer des espaces ou s'appuyer sur l'existant ?

Il existe deux manières différentes de procéder : s'appuyer sur des espaces ad hoc institutionnels pour rassembler les jeunes ou s'appuyer sur des espaces locaux déjà existants pour faire remonter la voix des jeunes. En Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine des instances dédiées ont été créées : « Conférence bretonne de la Jeunesse » installée en janvier 2018 ; « Conférence territoriale de Jeunesse » installée en Nouvelle-Aquitaine en novembre 2017 alors que dans les Hauts de France, 15 espaces locaux ont été identifiés pour faire vivre la démarche là où les jeunes sont déjà.

Suivant son territoire, il peut être pertinent de commander une étude ou un avis au CESER avant le lancement du dialogue pour identifier les espaces pertinents de participation, les sujets prioritaires et les formats possibles du dialogue. *Ex : En Bourgogne Franche Comté le CESER a rendu un avis avant le lancement de la démarche et le Crajep nouvelle Aquitaine a lancé une étude pour recenser les espaces d'expression des jeunes.*

Comment mobiliser et articuler ces espaces ?

La mobilisation des CRAJEPS est particulièrement pertinente dans l'identification des espaces de participation préexistants et dans la méthodologie d'animation du dialogue. La formation des animatrices et animateurs Jeunesse sur le processus de dialogue structuré est un gage de réussite pour un accompagnement réussi des jeunes car le dialogue structuré est encore une méthode très récente en France, il est nécessaire de former tout le monde y compris les responsables politiques.

Les responsables politiques ont également un rôle à jouer dans la coordination des espaces de décision à mobiliser. Ex la CTAP : la Présidente ou le Président de région mobilise les collectivités membres ainsi que les EPCI membres. Cette instance peut arrêter le sujet qui fera l'objet d'un dialogue structuré territorial ou encore le Comité de l'administration régionale (CAR) : la Préfète ou le Préfet de région réunit l'ensemble des membres du corps préfectoral de la région et les responsables des services déconcentrés de l'Etat.

Comment alterner différentes modalités ?

Un grand événement convivial et fédérateur pour présenter et lancer la démarche, une enquête numérique pour recueillir la parole des jeunes, des rencontres physiques jeunes/élus/élus pour débattre et construire des propositions, ... L'important est de diversifier grands groupes et petits groupes, physique et numérique, car c'est la diversité des approches qui permet d'inclure plus largement. Il faut bien définir quelle est la fonction de chaque modalité et ce que l'on en attend.

DES IDÉES POUR ALLER PLUS LOIN



Des postes FONJEP* dédiés à la mise en œuvre du dialogue structuré :

Dans les Hauts de France, les postes Fonjep ont pour objectif précis de renforcer la dynamique de dialogue structuré



Des financements spécifiquement sur le « dialogue pour la Jeunesse » :

L'Agence Erasmus + travaille sur les enjeux de dialogue structuré et finance des projets de dialogue entre jeunes et élus avec ou sans dimension européenne. Les associations ainsi que les institutions publiques sont éligibles et le Cnajep accompagne à la construction de la demande.



Des formations à la clef :

Se former avec le Cnajep et la DJEPVA* pour lancer ou relancer sa démarche



Une évaluation de la démarche :

Mettre en place une évaluation partagée de sa démarche lorsque l'on a déjà effectué quelques cycles de dialogue structuré



L'échelon régional n'est pas le seul possible pour fabriquer du dialogue structuré territorial



Connecter les enjeux de DST à la démarche européenne :

Provox – le dialogue structuré européen en France



Des ressources pour s'inspirer

Le Cnajep vous propose d'autres ressources pour aller plus loin :
<https://provox-jeunesse.fr/propos-du-dialogue-structuré>

COMPRENDRE L'ORIGINE DU DIALOGUE STRUCTURÉ

UNE DÉMARCHE EUROPÉENNE À L'ORIGINE DE L'ARTICLE 54 DE LA LOI EGALITÉ CITOYENNETÉ

Depuis 2009, l'Union européenne (UE) met en œuvre un dialogue structuré pour construire sa politique de jeunesse.

Ce processus est animé par un comité directeur composé de représentants :

- de la Commission européenne ;
- des trois États membres qui président l'Union européenne (ministères de la jeunesse, conseils nationaux de la jeunesse et agences nationales Erasmus+)
- du forum européen de la jeunesse.

Ce dernier préside le comité au cours d'un cycle de travail de 18 mois. Et c'est, Le CNAJEP, en tant que Conseil National de la Jeunesse français qui coordonne ce processus en France.

Ainsi, tous les 18 mois, à l'issue d'un cycle de dialogue structuré européen, le conseil européen des ministres chargés des questions de jeunesse se prononce sur une résolution co-construite avec des jeunes, des organisations de jeunesse et l'exécutif européen.

La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2019-2027 réaffirme son ambition pour un dialogue UE-jeunesse afin de concrétiser les enjeux identifiés par la jeunesse européenne.

?

◇◇◇◇◇◇

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ce sont les recommandations de 40 000 jeunes européens, à l'occasion du cycle de dialogue structuré européen de 2014-2015 sur la participation politique des jeunes, qui ont donné lieu à la résolution européenne suivante...

Résolution du Conseil relative à la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe – 15.12.2015 (2015/C 417/02) Le conseil et les représentants des gouvernements des états membres, réunis au sein

du conseil invitent les états membres (...) à : Explorer et étendre les possibilités de dialogue aux niveaux local, régional et national entre les jeunes et les décideurs politiques dans tous les domaines politiques qui touchent les jeunes.

... Et qui ont inspiré l'article 54 de la loi « Egalité et Citoyenneté ». Dès 2016, le Cnajep portait un plaidoyer pour faire inscrire dans la loi Egalité Citoyenneté, qui se préparait, le dialogue structuré au niveau des territoires.

DST : Dialogue Structuré territoriale
DJEPVA : Direction Jeunesse éducation populaire et vie associative
CNAJEP : Comité pour les relations nationale et internationale de Jeunesse et d'éducation populaire
ANACEJ : Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes
CRAJEP : Comité Régional pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire
DRAJES : Délégation régionale académique Jeunesse, Engagement, Sport- Création le 1^{er} janvier 2021
D(RD)JSCS : Les Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D-RD-JSCS) se transforment pour devenir : les DRAJES en 2021.
CR : Conseil régional
CESER : Conseil économique, social et environnemental régional
CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CRJ : Conseil régional de jeunes
CTAP : Conférence territoriale d'Action Publique
ECPI : établissement public de coopération intercommunale
CTJ : Conférence territoriale de la Jeunesse
FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

POURQUOI SE LANCER ?

METTRE EN PLACE UN PROCESSUS TERRITORIAL DE PARTICIPATION C'EST :

- Faire de la politique autrement !
- Clarifier les processus de décision au niveau territorial
- Structurer les relations des pouvoirs publics avec la société civile
- S'ouvrir à des propositions innovantes
- S'assurer une meilleure efficacité des politiques publiques
- Appliquer la loi et éviter tout recours en excès de pouvoir
- Investir sur les futures générations
- Renouer les liens entre jeunes et pouvoirs publics
- Se remettre en cause



Le Cnajep met en place un système de soutien qui peut consister en l'organisation de formation, en un accompagnement personnalisé, en organisant des rencontres d'acteurs, et toute autre action sur demande.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER



au 01.40.21.14.21 ou à l'adresse dialogue.structure@cnajep.asso.fr



un réseau national d'acteurs et d'élus enfance jeunesse

anacej

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr

L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes est un réseau d'élus-es et d'acteurs-trices enfance-jeunesse créée le 13 mars 1991. Rassemblant aujourd'hui 350 collectivités territoriales ; communes, départements et régions en Métropole et en Outre-mer, de différentes sensibilités politiques, elle est aussi composée de 11 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Association loi 1901, l'Anacej a été créée dans un double objectif :

- Promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus
- Accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes et leur association à la construction des politiques publiques